



## CONVENTION MIXTE BASKET

Entre les soussignés :

**La Ligue du Centre Val de Loire de Basket**

Allée Sadi Carnot, 45770 Saran

Représentée par son Président, Monsieur Jannick RIBAUT

d'une part

et,

**La Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté**

1240 Rue de la Bergeresse, 45160 Olivet

Représentée par son Président, Monsieur Camille Monin

d'autre part.

*IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT*

La ligue du Centre Val de Loire de Basket bénéficie d'une compétence dans le domaine de l'organisation de la gestion et de la coordination des activités liées à la pratique du basket dans la région Centre Val de Loire.

La Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté souhaite promouvoir, développer et améliorer les conditions de pratique du basket auprès des jeunes et des adultes présents ou non au sein des Etablissements spécialisés dans la région.

En conséquence, les parties ont défini de la manière suivante les conditions de leur partenariat :

*IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT*

**ARTICLE 1** – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période Olympiade 2013-2016.  
Les dispositions de la présente feront l'objet d'un bilan annuel au 30 juin.  
A son échéance, les parties se rapprocheront afin d'en étudier sa reconduction.

**ARTICLE 2** – COMMISSION MIXTE

Les deux parties décident de la création d'une Commission Mixte ligue du Centre Val de Loire de Basket – Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté composée de 3 membres nommés par chaque instance dont un élu, un coordinateur et un technicien.

Cette Commission sera notamment chargée de formaliser le programme annuel, d'organiser les actions et d'en dresser le bilan.

**ARTICLE 3** – LES ENGAGEMENTS DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE DE SPORT ADAPTE

La Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté s'engage à participer à la promotion, au développement et à l'amélioration du basket sur la région en menant conjointement les actions suivantes :

- promouvoir l'activité « basket » dans les Etablissements spécialisés,
- développer la pratique du basket chez les adultes et les jeunes,
- gérer et encadrer le centre d'entraînement régional,
- organiser un championnat régional adulte et jeune, mise en place de journée de découverte
- former des arbitres aux adaptations du règlement FFBB,
- intervenir dans les formations ligue (P1,P2),
- développer les coopérations entre les comités de la ligue du Centre Val de Loire de Basket et les Comités Départementaux du Sport Adapté de la Ligue du Centre Val de Loire Sport Adapté
- encourager les sportifs FFSA à se licencier en FFBB
- organiser des manifestations nationale(s), régionales(s).

**ARTICLE 4 – LES ENGAGEMENTS DE LA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE DE BASKET**

Ligue du Centre Val de Loire de Basket s'engage à participer à la promotion, au développement et à l'amélioration du basket sur la région envers les personnes en situation de handicap mental ou psychique en menant conjointement les actions suivantes :

- promouvoir l'activité « basket Adapté » dans les clubs,
- accompagner les éducateurs des Etablissements spécialisés sur un point de vue technique,
- apporter une aide technique et matérielle au centre d'entraînement régional,
- mettre à disposition des arbitres lors des rencontres régionales,
- fournir des feuilles de matchs pour les rencontres régionales,
- développer les coopérations entre les comités de la ligue du Centre Val de Loire de Basket et les Comités de la Ligue du Centre Val de Loire Sport Adapté,
- co-organiser des manifestations nationale(s), régionales(s) par l'apport d'aides technique, matérielle et/ou humaine.

**ARTICLE 5 – COMMUNICATION ET PROMOTION**

La Ligue du Centre Val de Loire de Basket et la Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté s'engagent à promouvoir les événements liés aux dispositions de la présente convention sur leurs sites Internet respectifs.

**ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties, au plus tard le 30 juin de la saison courante, par écrit à en-tête de l'instance et signé par son Président.

Fait à ... Saran .....

Le ... 2.2. / 10. / 2015


Le Président de la  
Ligue du Centre Val de Loire de Basket

Jannick Ribault  
LIGUE DU CENTRE  
de BASKETBALL  
Allée Saint-Carnot  
Tél: 02.38.79.00.60  
45770 SARAN

Le Président de la  
Ligue du Centre Val de Loire de Sport Adapté

Camille Monin

LIGUE DU CENTRE DU SPORT ADAPTE  
1240, rue de la Bergeresse  
45160 OLIVET  
Tél. : 09 79 51 43 60  
Fax : 02 38 76 27 88  
@ : s.r.s.a.centre@orange.fr  
<http://www.sportadaptecentre.fr>



SECRET